Les partenaires



En interne

- Le médecin du travail
- L'ergonome
- L'infirmier en santé au travail
- Le psychologue du travail
- L'assistante médicale

En externe

- Le médecin traitant et/ou un spécialiste
- Le service médical CPAM
- Le service social de l'assurance maladie
- CAP EMPLOI
- MDPH

L'équipe de la cellule PDP vous accompagne dans votre parcours.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

L'ISLE D'ESPAGNAC

83 rue des Simes
CS 41601
16340 L'isle d'Espagnac

☎ **05.45.97.87.50**

CHATEAUBERNARD

5 rue François Mitterrand
ZA Le Mas de la Cour
16100 CHATEAUBERNARD

☎ **05.45.36.15.20**

✉ **signalementpdp@spsti16.fr**

spsti CHARENTE
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Prévention de la désinsertion professionnelle

Cellule PDP Prévention de la Désinsertion Professionnelle



Il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire permettant de proposer un **accompagnement individuel** avec des **solutions adaptées** lorsqu'un salarié rencontre un risque de désinsertion professionnelle.

spsti CHARENTE
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Qui l'anime ?

- Des médecins du travail
- Des infirmiers en santé au travail

Anticiper les risques de désinsertion professionnelle

Plus tôt les difficultés d'un salarié à son poste de travail sont connues, plus les chances de maintien en emploi sont multipliées.

Une prise en charge globale du salarié

1. **Évaluation** de la situation médicale, sociale et professionnelle, lors de visites initiales, périodiques, mi-carrière...
2. **Etude** de la problématique rencontrée avec les différents partenaires de la cellule PDP.
3. **Identification** des outils mobilisables en fonction de la situation : aménagements techniques, organisationnels, aides financières de droit commun ou spécifique, remise à niveau, essais encadrés...
4. **Mise en œuvre** et **suivi** du salarié dans le cadre du maintien en emploi.
5. **Bilan** de la fin de l'accompagnement à distance.



VOUS ÊTES SALARIÉ :

Après évaluation, la cellule PDP assure le suivi qui permettra de trouver des solutions à votre situation :

- Par le maintien à votre poste de travail
- Par un reclassement dans votre entreprise
- Par un accompagnement vers une reconversion professionnelle

VOUS ÊTES EMPLOYEUR :

- Vous informer dans le domaine du maintien en emploi
- Vous aider à anticiper des situations à risque ou la reprise d'un salarié
- Vous proposer des sensibilisations collectives